

> tertraisregis (par Internet)

Madame la Présidente de la commission d'enquête DDTM du Morbihan,

Suite à la prise de connaissance du document relatif à la révision du schéma de mise en valeur de la mer du golfe du Morbihan et à l'entretien en mairie avec les deux commissaires enquêteurs le vendredi 27 décembre 2019, je vous adresse ci-joint quelques observations qui touchent en particulier la sécurité et quelques propositions.

En résumé de ces observations, ma question est simple :

*Pourquoi existe-t-il dans le golfe du Morbihan des mises en danger permanentes sur la plaisance et sur la vie d'autrui – sans intention de la mettre mais aussi sans volonté apparente d'y remédier - en domaine maritime du fait d'espars abandonnés, pointus et immergés en périphérie de zones de cultures, de zones non exploitées, de certaines zones navigables proches des mouillages et au droit de certaines plages ouvertes au public et à la navigation légère ?*

Depuis plusieurs années des conversations sur ce sujet avec certains professionnels locaux et avec certaines autorités n'ont malheureusement rien changé aux habitudes.....!

Vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer Madame, l'expression de mes respectueux sentiments

Régis Tertrais

Impasse des aigrettes

56370 Sarzeau

# REVISION DU SMVM du MORBIHAN

## Observations et Propositions

### 1 – Observations et insécurité

Certaines zones maritimes autrefois exploitées mais aujourd'hui supposées abandonnées laissent apparaître à mi marée :

**A - Un certain nombre** d'espars extrêmement dangereux pour quiconque – nageur, planchiste, kayak, annexe légère, et autres... - qui viendrait s'empaler dessus, espars non visibles au-delà de la mi marée en zone proche de mouillage et/ou à sec à marée basse en bordure de plage, ainsi que quelques tables abandonnées ou non au milieu de l'espace maritime hors toute marque conforme aux prescriptions de la DDTM

*Voir exemple annexe 1*

**B - Des tables « tombées du ciel ce printemps 2019 à moins de 100 m » devant la plage familiale** de Bréhidic en libre d'accès par terre comme par mer depuis des dizaines d'années - cela sans qu'il y ait eu la moindre information du public ni marquage en mer conforme aux prescriptions de la DDTM ! Hormis la surprise causée, **le danger** lors des baignades reste entier vu qu'il faille se créer un chemin pour nager !!!!

Il en est de même devant la plage de Kérassel au Logeo.

**Extrait du dossier de révision du schéma de mise en valeur de la mer :**

**« ... L'un des objectifs du SMVM est de faciliter le plus possible l'accès aux plages par la mer comme par la terre afin de faire bénéficier le plus grand nombre de cet usage... »**

*Voir annexe 2*

**C - Des marquages à la fois d'exploitation et de chenal d'accès à une zone de mouillage officielle ( exemple, l'accès au Lindin), qui malheureusement deviennent invisibles 2 heures environ avant la marée haute de vives eaux, ce qui rend la navigation aveugle, les marques vulnérables pour leur survie dans le temps du fait des hélices des bateaux moteurs qui les cisailent et surtout présentent un point d'insécurité** pour embarcations légères type Kayacs... et autres .

Pourquoi la non application de la réglementation de la DDTM semble être l'usage ?

*Voir annexe 3*

D - La voie d'accès au port du Logeo et sa zone de manœuvre présentent en période de charge (week end de printemps, juillet et aout) **un danger absolu** du fait de la mixité des flux de circulation de toutes natures en volume de trafic saturé (voitures légères, voitures et leur grande remorque vide et/ou chargée, qui manœuvrent pour mise à l'eau avant / arrière, les familles avec enfants en liberté, les touristes pour accès au bar en bord de mer, les locations de semi-rigides, l'école de plongées, etc...), le tout en circulation libre sur une surface terrestre ridiculement petite et un ponton flottant non dimensionné pour le trafic..... !

De plus grandes difficultés et insécurité pour les annexes qui veulent débarquer sur la cale du fait du trafic hors norme pour la surface disponible des remorques pour bateaux d'entrées et de sorties de mer.

## Conclusion

**Insécurité - désordre - non homogénéité du marquage - atteinte à l'environnement ....**

## 2 - Propositions

Pour une bonne cohabitation et entente des acteurs présents dans le golfe dans le respect de chacun et accroître leur sécurité :

- Faire respecter de façon draconienne les prescriptions élaborées par la DDTM et rendre homogène le marquage des exploitations dans le golfe
- Elles sont peu nombreuses, mais au moins laissons les plages qui ont le mérite de pouvoir accueillir les familles du fait de l'existence rare de sable, de remplir leur rôle en permettant l'épanouissement et les joies de la mer.
- S'inspirer du Bassin d'Arcachon où le schéma directeur du marquage des exploitations apporterait des solutions pour le golfe du Morbihan : *marquage discret, visible, homogène, cohérent sur tout le bassin, ce qui s'avère être un gage de respect entre les acteurs et vis-à-vis de l'environnement, et aussi un gage de sécurité.*
- Port du Logeo : diminuer sérieusement le trafic routier avec remorques simultanément entrant et sortant, séparer l'espace piéton de l'espace routier, requalifier le ponton flottant à la dimension du besoin

En fait, procéder à un audit du fonctionnement global du port du Logeo en période de charge par un **expert indépendant en organisation d'un port de plaisance** pour élaborer une charte d'exploitation cohérente et sécuritaire.

R.T. - Sarzeau, le 05 01 2020

**Annexe 1 - exemples**



**Annexe 2** devant plage de Brehuidic





**Annexe 2 suite**



**Annexe 3**

